VIE NOUVELLE FINANCES

Journal de l'union fédérale des retraité·es CGT FINANCES
Numéro 58 - Novembre 2026

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ
DES FRICTIONS À L'UCANSS

INTERNATIONAL
RÔLE ET SITUATION DE LA FINUL

BUDGET 2027
LES RETRAITÉS CIBLÉS

la cgt retraité.es FINANCES

© Briant - stock.adobe.com // CGT Finances

SOMMAIRE
NOVEMBRE

04 COMPLÉMENTAIRE SANTÉ
Frictions autour de la complémentaire santé à l'UCANSS

05 INTERNATIONAL
Rôle et situation de la FINUL

06 DOSSIER BUDGET 2027
Les retraités : une cible dans le dos

11 DANS L'ACTU
Culture, webinaire

12 ALBUM PHOTO DES LUTTES



© ALMikael Lever - stock.adobe.com // CGT Finances

MENTIONS LÉGALES :

Directeur de la publication :
Guy CARRIERE

Imprimé par : RIVET Presse édition
24 Rue Claude Henri Gorceix
87000 LIMOGES
Tél : 05 55 04 49 50

Commission paritaire : 0317 S 08364
N° ISSN : 2276-1063
UNION FÉDÉRALE DES RETRAITÉS DES FINANCES CGT
263 rue de Paris
Case 540 - 93514 - Montreuil cedex
TÉL : 01 55 82 76 66
Courriel : **ufr@cgtfinances.fr**
PRIX 0,50 €
Internet : www.cgtfinances.fr
Prix : 0.50 €

Ont collaboré à la rédaction de ce numéro :
Guy CARRIERE
Brigitte BIDAULT
Seydou COULIBALY
Pierre-Yvon DALINO
Christian DELARUE
Jean-Marc DURAND
Alain GUICHARD
Patricia TEJAS
Gilles Le Poder

Maquettage : Hélène CANOT

Photos : UFR-CGT



ÉDITO

VICTOIRE D'ÉTAPE POUR LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES FAITES AUX FEMMES ET AUX ENFANTS : LA CGT RESTE VIGILANTE !

L'Assemblée nationale vient d'adopter la « loi intégrale » contre les violences sexistes et sexuelles faites aux femmes et aux enfants. Cette adoption est saluée comme une victoire d'étape, fruit de longues années de mobilisation et de luttes féministes et syndicales et particulièrement la CGT. En effet, la CGT a contribué à l'élaboration du texte, notamment sur les violences au travail et plusieurs de ses propositions ont été intégrées. La loi s'attaque à toute la chaîne des violences : prévention, repérage, protection, accompagnement, réparation et sanction des auteurs. Elle vise à combler les lacunes des réponses publiques jusque-là fragmentées. La CGT insiste sur la nécessité de financer et d'appliquer la loi, estimant son coût à plusieurs milliards d'euros par an. Elle demande des moyens humains et financiers pour les services publics et les associations, ainsi qu'une vigilance sur l'application effective de la loi notamment lors de son passage au Sénat.



© Zerbor - stock.adobe.com // CGT Finances

Les Avancées sont concrètes pour les situations sur le lieu de travail :

- Obligation de négociations sur les violences dans les entreprises et branches professionnelles.
- Prise en compte des risques dans le DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels).
- Création de conseillers TPE pour accompagner les victimes.
- Obligation d'enquêtes par l'employeur en cas de faits de violence.
- Protection contre les pressions et licenciements.
- Autorisation d'absence pour démarches liées aux violences.

Mais des entraves à l'universalité du texte ont été validées par l'extrême droite et ses alliés. La CGT dénonce la position du RN qui a empêché que les femmes étrangères sous OQTF (obligation de quitter le territoire français) victimes de violences bénéficient du dispositif. La CGT soutient que toutes les femmes doivent être protégées sans distinction de nationalité. Ainsi la préférence nationale, contraire à déclaration des droits de l'homme et du citoyen, a bien été sanctuarisée dans ce texte de loi.

Cette loi marque une avancée majeure dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, mais la CGT rappelle que sa réussite dépendra de sa mise en œuvre effective et des moyens alloués.

Alors sans attendre toutes et tous dans l'action !

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

FRICTIONS AUTOUR DE LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ À L'UCANSS

Le journal « Les Echos » rapporte dans un article publié le 14 octobre dernier, les tensions autour de l'attribution du marché de la complémentaire santé des 150 000 agents de la Sécurité sociale qui représente 3 Mds d'euros.

En incluant les ayants-droit, près de 300 000 personnes seraient concernées. Mais alors que la nouvelle couverture doit s'appliquer à partir du 1er janvier prochain, la commission des marchés a refusé de prendre une décision. Car si l'assureur ALAN allié à Allianz était arrivé en tête de l'évaluation, les représentants des partenaires sociaux ont pointé une méthode d'une « objectivité relative».

Selon « Les Echos », trois autres groupements se seraient portés candidats : Adésio, AG2R La Mondiale, et Malakoff Humanis (couvrant actuellement les salariés de la Sécu.), Harmonie Mutuelle et CNP en duo avec La Poste. La commission des marchés a en particulier soulevé la question de la souveraineté des données et de qualité de service conseillant de prolonger le dispositif actuel en 2027 et de relancer un appel d'offres. ALAN a alors déposé un recours en référé devant le tribunal administratif de Paris.

Face à cette situation, les cinq organisations syndicales



© insta_photos - stock.adobe.com // CGT Finances

représentatives CGT, CFDT, CFE-CGC, CFTC et FO) ont écrit vendredi dernier au 1er ministre pour demander également un report de l'appel d'offres. Elles estiment que « leur droit à interroger la direction sur des sujets qu'elles estimaient fondamentaux était, de fait,remis en cause ».
Depuis, nous avons appris que le Tribunal administratif de Paris aurait donné raison à ALAN. C'est dans la continuité de ce qui s'est passé au MESFIN !

Par ailleurs, J.P. Girard, président d'une association de défense des retraité-es de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), rappelle que la Caisse Nationale de Prévoyance assurances a résilié unilatéralement tous les contrats de prévoyance des mutualistes de la CDC.

L'association qu'il préside vient d'organiser la réaction des retraité-es concerné-es. Des assignations sont déposées et la procédure judiciaire est engagée.

En conclusion, il y a toujours intérêt à savoir où l'on met les pieds !

INTERNATIONAL

CASQUES BLEUS AU LIBAN : RÔLE ET SITUATION DE LA FINUL



© Natss – stock.adobe.com // CGT Finances

Le mandat de la FINUL (Force intermédiaire des Nations Unies au Liban) dont la mission fixée par l'ONU est le maintien de la paix dans le sud-Liban, devrait prendre fin le 31 décembre 2026, conformément à la décision du Conseil de Sécurité.
Les casques bleus présents au Liban servent au sein de la FINUL créée en 1978. Cette mission de l'ONU est déployée principalement dans le sud du pays, près de la ligne bleue, la ligne de retrait tracée par l'ONU entre le Liban et Israël. Ce n'est pas une frontière officiellement délimitée.

Depuis l'élargissement de son mandat après la guerre de 2006, la FINUL doit notamment :
- surveiller la cessation des hostilités et signaler les violations ;
- accompagner et soutenir le déploiement de l'armée libanaise dans le sud ;
- contribuer à préserver l'accès humanitaire et au retour volontaire des personnes déplacées;
- servir de canal de liaison entre les autorités libanaises et israéliennes pour réduire les risques d'escalade.

La FINUL n'est pas une armée chargée de faire la police au Liban, ni une force qui peut librement désarmer des groupes armés. Son action s'inscrit strictement dans le mandat que lui confie le Conseil de Sécurité de l'ONU et dépend aussi des conditions de sécurité et de la coopération sur le terrain.

Elle réunit des militaires de nombreux pays ainsi que du personnel civil. Les chiffrent publiés récemment évoquent environ 7 500 casques bleus, mais les effectifs peuvent varier.

La France y participe notamment avec des militaires déployés dans le cadre de l'opération Daman. Ce sont des militaires français intégrés à une force multinationale, sous mandat de l'ONU, pas une mission française indépendante. Les militaires français contribuent aux tâches de la FINUL ; surveiller la situation dans sa zone de responsabilité, appuyer les forces armées libanaises et contribuer à la stabilité et à la sécurité des populations civiles dans le sud du Liban ; ils ne remplacent pas l'armée libanaise et ne disposent pas d'un pouvoir général de maintien de l'ordre.

QUE VA T-IL SE PASSER ENSUITE ?

Le calendrier de retrait de la FINUL prévu en 2027 et ses modalités concrètes restent des enjeux importants.
L'Union européenne a approuvé une nouvelle mission civile et militaire destinée à soutenir les forces de sécurité libanaise. Elle n'est pas conçue comme un remplacement de la FINUL dans le sud-Liban : ses tâches envisagées portent notamment sur la formation, la sécurité des frontières et la sécurité maritime. Son effectif, son commandement et son mandat précis restent à définir.

SPÉCIAL BUDGET 2027



© herreneck - stockadobe.com // CGT Finances

Lettre de cadrage aux ministres, projet de sabrer dans les dépenses de politique familiale, gel des retraites, les grands travaux budgétaires sont lancés. Après avoir récusé les demandes de dépenses accrues (30 Md€) des ministres, générant pourtant des créations d'emplois (23 000 en 2027 et 40 000 d'ici 2029) et donc de nouvelles recettes, S. Lecornu et R. Lescure donnent le ton du budget 2027. Cela en dit long sur la volonté réelle de ce gouvernement de sortir du cercle vicieux de la réduction des dépenses utiles dont le résultat est connu d'avance, des années d'austérité en attestent !

Déjà pour 2026, l'entêtement à tenir l'objectif de 5% de déficit public se traduit par aucune dépense nouvelle et des restrictions supplémentaires. Ainsi, 6 Md€ de surgel en dépenses et annulation de crédits ont été annoncés au prétexte des retombées de la guerre en Iran. Un surgel qu'accompagnerait un plan « d'ajustement» des comptes... G. Larcher n'a-t-il pas déclaré qu'il faudra ajouter 6 autres Milliards ! Quant au budget 2027, il faudrait opérer entre 30 et 50 Md€ de coupes nouvelles. Bien sûr, tout cela grâce à « des gains de productivité et des transformations qui répondent à l'attente de nos concitoyens » prétend-t-on à Matignon.

Et pour faire avaler la pilule, l'arme fatale est sortie! « La dette, vous dis-je » ! Une dette jugée colossale atteignant 3 536 Md€ soit 115,7% du PIB contre 3 306 Md€ (112,6% du PIB) en 2024 un poids quasi double de celui de 2007 (65,5% du PIB). Du Ministère des finances à la Cour des Comptes en passant par l'OFCE, chacun s'indigne que le remboursement de la dette soit devenu le premier poste budgétaire de l'État : 77 Md€ en 2026 pour les seuls intérêts, soit 12 Md€ de plus qu'en 2025 et plus du quart de la hausse totale des dépenses publiques du pays. Ce coût dépasserait les 100 Md€ en 2029 : bien plus que le budget de l'éducation nationale. Hommage du vice à la vertu

car le problème n'est pas la dette, mais son coût et les dépenses qu'elle finance.

Le cumul de déficits annuels supérieurs à 150 Md€ depuis trois ans, a trois causes : l'augmentation des taux d'intérêt des titres émis par la France pour financer son déficit public suite à l'augmentation du coût de l'argent par la BCE, aujourd'hui la France emprunte à 3,35% alors qu'elle le faisait à 1,70% en 2022 et 0% en 2021. Une croissance trop faible pour renouveler à l'identique le fonctionnement du pays, incapable de satisfaire les besoins nouveaux, conduisant à recourir à l'emprunt pour assurer un minimum. Les cadeaux fiscaux aux ultra-riches les années précédentes qui représentent un tiers.

Face à cette situation que nous promet-on ? De nouvelles coupes dans les dépenses de santé et de services publics. De désindexer les retraites sur l'inflation et de réduire les dépenses de la politique familiale de 4,2 Md€ dont 2,5 Md€ tout de suite. C'est-à-dire, une super austérité ciblant ce qui est utile et nécessaire au développement humain et à son intervention décisive dans la création de valeur ajoutée. Cette course mortifère à la réduction des dépenses affaiblira encore la croissance, accroîtra le recours à l'emprunt, augmentera le déficit donc la dette et sa charge ; plongeant ainsi dangereusement notre pays dans un cercle vicieux conduisant à destiner l'essentiel de sa création de richesses au remboursement de la dette. Là est le danger !

Changeons de paradigme. La dette n'est pas le diable incarné à condition qu'elle consiste en des dépenses utiles (emploi, salaires, services publics, nouvelle industrialisation, climat) qui engendreront une croissance saine permettant d'augmenter le PIB et ainsi, d'avaler la dette. Mais pour que les dépenses d'aujourd'hui fassent les recettes de demain il faut des avances immédiates. Il faut en finir avec des aides publiques jouant contre l'emploi et les salaires (211 Md€), donc utiliser l'argent autrement, selon des critères écologiques et sociaux. D'où une fiscalité des entreprises et du capital incitant à des investissements porteurs d'emplois, de formation, de recherche. D'où un pôle public bancaire et financier finançant à taux zéro le développement des services publics et refinancé à 0% par la BCE. D'où la mobilisation du crédit bancaire par la bonification des taux d'intérêt des prêts aux entreprises si elles développent l'emploi et engagent une transformation écologique de leur production.

Aujourd'hui, à l'épreuve cruciale du dérèglement climatique, la dépense publique doit se régénérer ! Pour y parvenir, il faut se mobiliser et lutter pour un autre budget 2027.

DEMANDE D'AUDIENCE REVENDICATIONS DES AGENTES ET AGENTS DES FINANCES À LA RETRAITE

Le 15 octobre 2026, la Fédération des Finances CGT et son UFR ont écrit au Secrétariat général du Ministère des Finances pour obtenir une rencontre.
Ci-dessous, le texte de la lettre.

A l'attention de Madame Aurélie Lapidus, Secrétaire générale
Copie à Messieurs Arnaud Jullian, Secrétaire général adjoint et Christian Bonnier, Chef du bureau du dialogue social.

Madame la Secrétaire Générale,

Comme nous l'avions annoncé lors de l'audience du 27 août dernier avec la Fédération, nous sollicitons une audience auprès de vous pour vous exposer les revendications des agentes et agents des Finances à la retraite.

A la CGT, nous considérons que les agentes et agents des Finances à la retraite ont des revendications spécifiques à présenter au Ministère. A l'occasion notamment de la journée interprofessionnelle de mobilisation des retraitées et retraités du 1 9 novembre prochain, nous souhaitons pouvoir vous les exposer et faire un point sur les sujets, comme nous l'avions fait avec vos prédécesseurs.

Ces revendications spécifiques concernent par exemple l'accès aux prestations d'action sociale, la participation financière aux cotisations de protection sociale complémentaire ou encore le suivi médical post-professionnel. Mais au regard de la situation que peuvent vivre nombre de nos collègues retraitées et retraités au quotidien, ces revendications portent aussi plus généralement sur nos propositions alternatives s'agissant du PLF et PLFSS 2027.

Dans l'attente de votre retour, nous vous présentons, Madame la Secrétaire générale, l'expression de nos salutations les meilleures.

Benoît Garcia
Secrétaire général
de la Fédération des Finances CGT

Patricia Téjas
Co-secrétaire de l'Union fédérale
des retraitées et retraités
CGT Finances

SPÉCIAL BUDGET 2027

RETRAITÉ-E-S : UNE CIBLE DANS LE DOS

Le gouvernement Macron Lecornu qui se refuse à demander un effort aux plus fortunés et aux grandes entreprises a décidé de sortir la grosse artillerie contre les retraité-e-s avec le projet de Loi de Finances (PLF) 2027 et le projet de Loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) 2027.

Après avoir envisagé un doublement des franchises, le gouvernement a finalement décidé de passer de 100 à 140 €. Même si cela concerne tous nos compatriotes, les plus impactés sont les retraités. Les décisions prises concernant les transferts sur les complémentaires santé vont conduire à des augmentations de cotisations que vont supporter intégralement les retraités. En effet ils n'ont pas de prise en charge par les employeurs de la moitié au moins de leurs cotisations. Le gouvernement veut transférer la prise en charge des cures thermales de la Sécurité sociale sur les mutuelles.

Sous prétexte de faire contribuer les retraité-e-s riches, le gouvernement veut réduire l'abattement de 10 %[1] pour le calcul de l'impôt sur le revenu de 4 439 € pour l'imposition des revenus de 2025 à 3 000 € pour celle des revenus de 2026. Cet abattement aurait dû être porté à 4 532 € du fait de l'augmentation de 2,1 % des tranches du barème. De plus ce gouvernement ne veut pas appliquer l'article 161-23-1 du code de la Sécurité sociale pour la revalorisation des pensions de retraite de base sauf pour les pensions brutes (pension de base + complémentaire) inférieures à 1 261 €. Il convient de rappeler que les augmentations des retraites de base au 1° janvier de l'année N le sont sur la base de l'inflation constatée selon la moyenne des indices INSEE des prix à la consommation hors tabac de novembre N-2 à octobre N-1 par rapport à celle de novembre N-3 à octobre N-2. Alors que le gouvernement estime que l'inflation devrait être de 2,1 % en 2026, il décide que pour plus de 2 retraités sur 3 il n'y aura pas de revalorisation au 1° janvier 2027.

Afin de tenter de démontrer que les retraités sont favorisés en ayant eu une revalorisation importante en 2024 (+ 5,3 %) un tableau est inclus dans le PLFSS qui montre que la manipulation des chiffres est un point fort du gouvernement.

En effet l'augmentation de 5,3 % en janvier 2024 était une remise à niveau par rapport à l'inflation constatée selon le rapport entre la moyenne des indices INSEE de novembre 2022 à octobre 2023 et la moyenne de novembre 2021 à octobre 2022. Par contre pour l'indice INSEE et le salaire moyen il s'agit des moyennes de l'année 2024. Plus l'inflation est importante plus la perte est conséquente depuis que François Hollande a décidé que les pensions de retraite seront revalorisées a posteriori et non plus par anticipation de l'inflation à venir. Les augmentations en début d'année ne font que compenser l'inflation subie sur l'année écoulée. En réalité il faut comparer l'inflation constatée de l'année N par rapport à la revalorisation des pensions de l'année N-1. Et sur une longue période les pensions augmentent moins que l'inflation et que le salaire mensuel de base du secteur privé (cf. le tableau ci-joint).

Il faut ajouter qu'un-e retraité-e percevant un montant de pensions de retraite inférieur à 1 261 € aura une revalorisation même si son conjoint dispose d'une rémunération très élevée alors qu'un couple percevant chacun 2 035 € de retraite n'aura aucune revalorisation.

	2024	2025	2026
Revalorisation des pensions en moyenne annuelle	5,3%	2,2%	0,9%
Indice INSEE à la consommation hors tabac	1,8%	0,9%	2,0%
Salaire mensuel du privé	2,9%	1,9%	2,0%

FAIRE PAYER LES RETRAITÉS RICHES : CHICHE !

Bercy a reconnu que 13 335 millionnaires (et parmi ceux-ci un certain nombre de retraités) ne payent pas d'impôt sur le revenu et qu'en 2024 il y a eu 166 milliards d'aides publiques aux entreprises. Si l'on ajoute l'évasion et la fraude fiscales le déficit du budget n'existerait plus. Au lieu de geler les pensions de retraite il faudrait revoir le barème de l'IR avec une réelle progressivité en revenant à 14 tranches de 0 à 65 % et il conviendrait de supprimer la flat tax instaurée par Macron qui permet aux détenteurs de revenus de capitaux mobiliers de ne payer que 12,8 % à l'impôt sur le revenu sur ces revenus et d'échapper ainsi à la progressivité de l'impôt sur le revenu. Dès lors les retraités ayant des revenus élevés payeraient beaucoup plus d'impôt sur le revenu qu'actuellement. Mais pour cela il faut une volonté politique : faire payer les riches. Êtes-vous prêts messieurs Macron, Lecornu et Lescure ?

Evolution de l'IR sur les revenus 2025 et 2026 (1) pour les retraités de plus de 65 ans au 1° janvier 2026

Revenu imposable 2025	Impôt sur le revenu payé en 2026	Revenu imposable 2026	Impôt sur le revenu payé en 2027 (2)
30 000 € 1 part	Revenu brut : 27 000 € Abattement : 1 411 € RFR : 25 589 € Droits simples : 1 539 € Décote : 201 € IR = 1 338 €	30 270 € 1 part	Revenu brut : 27 270 € Abattement : 1 441 € RFR : 25 829 € Droits simples : 1 538 € Décote : 220 € IR = 1 318 €
30 000 € 1,5 part	Revenu brut : 27 000 € Abattement : 1 411 € RFR : 25 589 € Droits simples : 901 € Décote : 489 € IR = 412 €	30 270 € 1 part	Revenu brut : 27 270 € Abattement : 1 441 € RFR : 25 829 € Droits simples : 1 065 € Décote : 426 € IR = 639 €
30 000 € 2 parts	Revenu brut : 27 000 € Abattement : 2 822 € RFR : 24 178 € Droits simples : 108 € Décote : 108 € IR = 0 €	30 270 € 1 part	Revenu brut : 27 270 € Abattement : 2 881 € RFR : 24 389 € Droits simples : 77 € Décote : 77 € IR = 0 €
36 000 € 1 part	RFR : 32 400 € IR = 2 824 €	36 324 € 1 part	RFR : 33 324 € IR = 2 954 €
36 000 € 1,5 part	RFR : 32 400 € Droits simples : 1 745 € Décote : 107 € IR = 1 638 €	36 324 € 1,5 part	RFR : 33 324 € Droits simples : 1 852 € Décote : 78 € IR = 1 774 €
36 000 € 2 parts	RFR : 32 400 € Droits simples : 1 012 € Décote : 1 012 € IR = 0€	36 324 € 2 parts	RFR : 33 324 € Droits simples : 1 060 € Décote : 1 060 € IR = 0 €
40 800 € 1 part	RFR = 36 720 € IR = 4 120 €	41 167 € 1 part	RFR = 38 167 € IR = 5 309 €
40 800 € 1,5 part	RFR = 36 720 € IR = 3 041 €	41 167 € 1,5 part	RFR = 38 167 € IR = 4 207 €
40 800 € 2 parts	RFR = 36 720 € Droits simples : 1 487 € Décote : 810 € IR = 677 €	41 167 € 2 parts	RFR = 38 167 € Droits simples : 1 592 € Décote : 510 € IR = 1 082 €
44 390 € 1 part	RFR = 39 951 € IR = 5 089 €	44 790 € 1 part	RFR = 41 790 € IR = 5 496 €
44 390 € 1,5 part	RFR = 39 951 € IR = 4 010 €	44 790 € 1,5 part	RFR = 41 790 € IR = 4 394 €
44 390 € 2 parts	RFR = 39 951 € Droits simples : 1 843 € Décote : 649 € IR = 1 194 €	44 790 € 2 parts	RFR = 41 790 € Droits simples : 1 991 € Décote : 613 € IR = 1 378 €
48 000 € 1 part	RFR = 43 561 € IR = 6 172 €	48 432 € 1 part	RFR = 45 432 € IR = 6 589 €
48 000 € 1,5 part	RFR = 43 561 € IR = 5 093 €	48 432 € 1,5 part	RFR = 45 432 € IR = 5 487 €
48 000 € 2 parts	RFR = 43 561 € Droits simples : 2 240 € Décote : 469 € IR = 1 771 €	48 432 € 2 parts (3)	RFR = 45 432 € Droits simples : 2 391 € Décote : 432 € IR = 1 859 €

(1) Il faut se souvenir que c'est Raymond Barre qui a instauré cet abattement de 10 % car les retraités, contrairement à d'autres contribuables, avaient leur revenu parfaitement connu. Et cela est encore vrai aujourd'hui. Il ne s'agit pas de frais professionnels, contrairement à ce que ne cessent de répéter certains. Cet abattement est inclus dans l'article 158 du CGI avec un plafond de 4 439 € en 2025 par foyer fiscal alors que les frais professionnels pour les actifs sont régis par l'article 83 du CGI avec un plafond de 14 555 € en 2025 pour chaque membre du foyer.

Évolutions comparées sur la période 2017 2025 de la revalorisation des pensions de retraite par rapport à celles de l'indice INSEE, du SMIC, du SMB.

Montant net de la pension en Décembre 2016 (1)	Montant net de la pension en Décembre 2025 (1)	Montant perçu en net en 9 ans	Montant théorique avec revalorisation selon l'indice INSEE (2)	Perte cumulée en 9 ans	Montant théorique avec revalorisation suivant celle du SMIC	Perte cumulée en 9 ans par rapport au SMIC	Montant théorique avec revalorisation suivant celle du salaire mensuel de base (SMB)	Perte cumulée en 9 ans par rapport au salaire mensuel de base
990 € pension de base (3)	1 157,6 €	112 985 €	116 578 €	3 593 €	117 917 €	4 932 €	118 713 €	5 728 €
990 € (3) (4)	1 151,2 €	112 690 €	116 578 €	3 888 €	117 917 €	5 227 €	118 713 €	6 023 €
1 846 € pension de base (5) (7)	2 061,8 €	206 533 €	217 348 €	10 815 €	219 505 €	12 972 €	219 455 €	12 922 €
1 846 € (4) (5) (7)	2 070,0 €	206 504 €	217 348 €	10 844 €	219 505 €	13 001 €	219 455 €	12 951 €
2 400 € pension de base (6) (7)	2 680,5 €	268 513 €	283 296 €	14 783 €	285 379 €	16 866 €	285 317 €	16 804 €
2 400 € (4) (6) (7)	2 691,2 €	268 546 €	283 296 €	14 750 €	285 379 €	16 833 €	285 317 €	16 771 €

(1) Après déduction des cotisations sociales éventuelles et hors impôt sur le revenu

(2) En appliquant au montant perçu en 2016 le coefficient calculé avec la moyenne de l'indice INSEE de chacune des années 2017 à 2025 par rapport à celle de l'année 2016

(3) Revalorisation au 1° janvier 2020 de 1 %

(4) Pension composée de 2/3 en pension de base et 1/3 en pension Agirc-Arrco

(5) Ce qui correspond à une pension brute de 2 015 € en janvier 2019 conduisant à la revalorisation réduite à 0,3 % au 1° janvier 2020.

(6) Revalorisation au 1° janvier 2020 de 0,3%

(7) Augmentation de la CSG de 1,7 point depuis le 1° janvier 2018.

Il est tenu compte de la date à laquelle sont perçues les majorations de pensions. Fin janvier ou début février pour les pensions de base de janvier et début novembre pour les pensions Agirc-Arrco.


Vie nouvelle
MAGAZINE DE L'UNION CONFÉDÉRALE DES RETRAITÉS CGT
CHOISIR la Paix
N° 254
juillet-août 2026
Bimestriel
Prix : 5 €
ISSN 0751-3208
DOSSIER
Pour un autre avenir
p. 8
SOCIÉTÉ
L'emprise réactionnaire tisse sa toile
p. 26
MAGAZINE
Panorama du grand âge
p. 42

Dans l'actu

Invitation à un webinaire sur le syndicalisme international

Le capital ne connaît pas de frontières et ses décisions, où qu'elles soient prises, affectent directement les travailleurs dans tous les pays. Face à cette mondialisation capitaliste, les syndicats se sont organisés et ont créé les structures internationales qui leur permettent de se coordonner et de mener des luttes communes.

Quelles sont ces structures ? Comment agissent-elles ? Et quelle place y occupe la CGT ?
Tel est l'objet de ce webinaire organisé par l'UFR Finances le 16 novembre 2026 à partir de 14 heures.

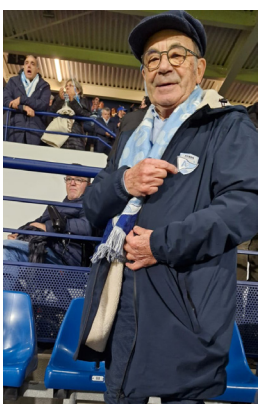
Participer à la réunion Zoom
https://us02web.zoom.us/j/81879824537?pwd=PcaSbfX1510kDLePTmO9W1JJVy4zqf.1

ID de réunion: 818 7982 4537
Code secret: 650041

ARTE - Documentaire « Fuck la planète »

Comment avons-nous pu en arriver là ?
Depuis des décennies les scientifiques alertent : sur les conséquences des énergies fossiles. Pourtant nous avons continué à forer, produire et consommer.
Pourquoi ?
À travers archives, témoignages et paroles de scientifiques, Fuck la planète remonte le fil de cette histoire. Des 1ères découvertes sur l'effet de serre aux sommets internationaux, le documentaire raconte comment une certitude scientifique est devenue un enjeu politique et économique mondial. Car les risques étaient connus. Parfois avec une précision étonnante. Mais face aux intérêts des industries fossiles, aux stratégies de lobbying, aux hésitations politiques et à la priorité donnée à la croissance, les alertes ont été repoussées, relativisées, parfois combattues.
Le film met en lumière les décisions, les renoncements et les occasions manquées qui ont façonné notre présent.
Le plus vertigineux, ce n'est peut-être pas de découvrir que nous savions. C'est de comprendre que, pendant tout ce temps, nous avons continué.

Hommage à René Étienne



Nous avons appris le décès de notre camarade René survenu le 3 octobre dernier. Il était né à Ribérac le 4 janvier 1945. René était une figure du SNADGI-CGT, il avait été membre du bureau syndical entre 1975 et 1983 et avait occupé le poste de trésorier national, mais il a surtout été connu et apprécié en qualité d'élu en CAP nationale de catégorie A, travail qu'il a effectué durant de nombreux mandats .
Des dizaines d'agents lui doivent leur promotion ou leur mutation. Il était craint mais surtout respecté par la Direction générale, car sa pugnacité et sa connaissance des dossiers lui permettaient d'obtenir gain de cause sur des cas que tout le monde croyait perdus d'avance. Pour lui seul comptait l'intérêt des syndiqués et la défense des droits des personnels. Il menait une activité sans relâche pour faire respecter les règles favorables aux agents. Il mettait l'intérêt des syndiqués comme priorité absolue. Sa cohérence, son honnêteté en faisaient un camarade qui forçait le respect de l'administration et des autres organisations syndicales.
René avait commencé sa carrière à Briey comme agent et avait terminé comme inspecteur divisionnaire à Bayonne. Il se battait pour les valeurs du service public et une administration respectueuse de ses agents, il ne supportait pas les attaques permanentes contre les droits et combattait les passe-droits dont certains voulaient bénéficier, il avait le don de soulever les petits « arrangements entre amis » pour mieux les dénoncer.
Sa rigueur ne l'empêchait pas de vivre de bons moments avec les camarades à Montreuil, car il aimait rire et partager avec les autres ses anecdotes et ses souvenirs.
A sa retraite il a choisi de rester au Pays Basque. Il était un fervent supporter de l'Aviron Bayonnais. Il était heureux avec sa femme et sa fille et continuait à s'intéresser au syndicat et à la DGFIP râlant sur la fin des CAP et la dégradation de notre administration.

A sa femme et à sa fille qu'il adorait par dessus tout, le syndicat présente ses plus sincères condoléances.

ALBUM PHOTO DES LUTTES



L'UFR Finances CGT du Vaucluse était présente et mobilisée le 14 octobre à Avignon à l'appel de notre USR et de l'UD CGT 84 (la FSU était représentée) pour exiger la revalorisation des retraites complémentaires Agirc-Arrco. Nous étions plus de 60, majoritairement des retraité-es, en présence de camarades actif-ves. A ce jour, 240 pétitions ont été collectées. D'autres sont signées en ligne.
Le matin du 29 septembre nous avons manifesté aux côtés des actifs pour exiger la revalorisation du point d'indice, le rattrapage des pertes subies depuis dix ans qui pèsent lourdement sur le calcul des pensions et des moyens pour nos services publics mis à mal par les NRP successifs. Nous avons ensuite rejoint la fête organisée par notre USR avec un débat sur le thème : «1936-1946 et Luttes d'aujourd'hui». 7 camarades retraités des Finances se sont inscrits à cette initiative, soit précisément la moitié de nos syndiqués, l'un d'eux a décidé de participer à la manifestation du 19 novembre :un véritable succès qui nous encourage à poursuivre la lutte pour défendre nos revendications et nos droits face aux attaques d'un gouvernement au service des nantis. Pour cela nous avons besoin d'un collectif retraités renforcé !



Manif Poitiers (Vienne)



Manif Ile et Vilaine



Manif Strasbourg du 20 octobre 2026 contre le 38ème régime prévu par l'UE

14 octobre 2026 : manifestation devant le siège du MEDEF



Ce mercredi 14 octobre, une manifestation s'est tenue à Marcq en Baroeul dans le Nord devant le siège du MEDEF pour dénoncer et combattre les orientations du patronat et du gouvernement concernant le système de retraite et la complémentaire retraite AGIRC-ARRCO.
Des camarades venus de tout le département étaient présents dès 10h du matin. Une délégation a été reçue en audience entre 11h et midi.
Des prises de paroles ont eu lieu avant et pendant l'audience en présence du secrétaire général de l'UL de Lille, du secrétaire général de l'USR du Nord, de la centaine de salariés actifs et retraités du privé comme du public et naturellement... des Finances.